



Appel à Candidatures : Exploitation du local commercial « Au Passage » Espace des Bains – Zone Touristique

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La commune d'Allonzier-la-Caille propose l'occupation d'un local commercial communal nommé « Au Passage », situé à l'Espace des Bains. Ce local est destiné à une activité de vente de type : café, glaces, souvenirs et produits locaux.

Le local est livré « prêt à l'emploi » et comprend les équipements suivants :

- Vitrines réfrigérées (boissons et exposition).
- Bac à glaces.
- Machine à café professionnelle.
- Comptoir et rayonnages.

2. CONDITIONS DE L'OCCUPATION

- **Type de contrat** : Convention d'occupation précaire du domaine public.
- **Redevance minimale (Loyer)** : 450€ / mois.
- **Durée** : Saison estivale.

3. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidat doit fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

A. Présentation du Porteur de Projet :

- Nom, prénom, CV et références dans le commerce ou la restauration.
- Extrait Kbis ou projet de statuts.

B. Note d'Intention Commerciale :

- Liste détaillée des produits proposés.
- Sourcing des produits (origine, artisans locaux privilégiés).
- Horaires et jours d'ouverture envisagés (une ouverture large en période touristique sera valorisée).

C. Volet Financier :

- Justificatif de capacité financière (apport ou accord bancaire pour le stock).
- Proposition de redevance mensuelle (si supérieure au minimum fixé).

D. Pièces Administratives :

- Attestation d'assurance RC Pro (ou engagement).
- RIB.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers seront notés sur 100 points selon le barème suivant :

1. **Qualité de l'offre et sourcing local** : 40 points.
2. **Expérience et garanties professionnelles** : 30 points.
3. **Amplitude des horaires d'ouverture** : 20 points.
4. **Offre financière (loyer proposé)** : 10 points.

5. CALENDRIER ET MODALITÉS DE DÉPÔT

- **Date limite de dépôt** : 26 mai 2026 à 8h30.
- **Modalités** : Les dossiers doivent être envoyés par mail à : mairie@allonzierlacaille.fr ou déposés à l'accueil de la Mairie contre récépissé.
- **Visite** : Une visite groupée sera organisée le 7 mai 2026 dans la matinée sur rendez-vous